



Dossier a à fournir avant la procédure

Par **Anonimeee**, le **23/12/2017** à **12:41**

Bonjour, j'aimerais savoir quand on envoie une requête au tribunal d'instance pour le Jaf Jar et qu'on ne prend pas d'avocat. Est ce qu'il faut simplement envoyer le papier de requête remplie avec les documents demandé ou il faut aussi joindre avec tous les documents de preuves et de justificatifs financiers ou on les donne avant la procédure? Merci pour vos réponses de professionnels

Par **cocotte1003**, le **23/12/2017** à **15:02**

Bonjour, vous devez mettre tous les documents dans le dossier du tribunal et en faire parvenir une copie exacte à la partie adverse par LRAr au moins 15 jours avant la date d'audience, cordialement